



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 58034

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur les tarifs pratiques par la SNCF pour le transport des bicyclettes en bagage accompagné, qui sont passés, en trois ans, de 30 à 180 francs. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il entend demander à la SNCF de revenir sur cette augmentation très forte des tarifs, qui apparaît totalement injustifiée au regard de la prestation fournie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le service des bagages enregistrés de la SNCF était devenu inadapté aux besoins de la clientèle et le tarif demandé ne permettait pas une rémunération correcte du service offert. La réforme mise en place depuis le 28 mai 1989 vise à proposer une offre plus adaptée et à rapprocher la tarification du coût réel de la prestation. C'est ainsi que le prix de transport sur les lignes françaises d'un vélo emballé est passé cette année de 68 francs à 135 francs plus 15 francs d'emballage réutilisable. Le transport d'un vélo non emballé revient à 180 francs. Cette tarification vise à inciter les voyageurs à emballer les vélos, ce qui réduit sensiblement les risques d'avarie. Ces prix sont établis en fonction des difficultés, jusqu'alors non prises en compte, liées à l'espace requis par les dimensions d'un vélo, à une manutention délicate et aux risques d'avarie dont la SNCF doit supporter le coût financier. Pour les associations de cyclistes et de cyclotouristes ainsi que pour les titulaires de la carte Kiwi et de la carte vermeil, l'emballage est gratuit. Pour faciliter le voyage des cyclotouristes, la SNCF développe le transport gratuit des vélos en bagage à main, sous la responsabilité de leur propriétaire dans les trains régionaux et les trains de la région Ile-de-France. En outre, certains trains rapides et express des lignes Paris - Clermont-Ferrand, Paris - Tours et Paris - Granville sont accessibles aux cyclotouristes, moyennant un prix de 40 francs par voyage. Ces actions font l'objet d'une évaluation dans le cadre du dialogue que la SNCF a engagé avec les associations de cyclistes et cyclotouristes.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58034

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2280